

PUBLICATION LE 10 décembre 2019

Niveau de publication choisie : Site internet de l'acheteur et Portail Marches-Publics.info

PASSERELLE XML

Cet avis sera transmis au format XML aux supports suivant :  
BOAMP

AVIS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**VILLE DE L'ISLE SUR LA SORGUE**

M. Pierre GONZALVEZ - Monsieur le Maire

Hôtel de Ville

service de la commande publique

rue Carnot

BP 50038 - 84800 L'Isle sur la Sorgue

Tél : 04 90 38 79 72

**W Correspondre avec l'Acheteur**

L'avis implique un marché public.

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

<b>Objet</b>	<b>Le présent marché a pour objet des travaux de marquage routier pour la commune de L'Isle sur la Sorgue. Les prestations seront exécutées sur la voirie et les espaces publics municipaux.</b>
Référence	MP19-30
<b>Type de marché</b>	Travaux
<b>Mode</b>	Procédure adaptée
<b>Durée</b>	48 mois
<b>DESCRIPTION</b>	Le marché est un accord-cadre à bon de commande mono attributaire passé avec un montant maximum, sans montant minimum et sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande, en application de l'article R2162-2 alinéa 2 et R2162-13 à R2162-14 du code de la commande publique. MONTANT MAXIMUM DU MARCHE : 50 000 €/an
<b>Code CPV principal</b>	<b>45233221</b> - Travaux de marquage routier
<b>Forme</b>	Prestation divisée en lots : Non Les variantes sont refusées
Quantité ou étendue	Les prestations sont traitées à prix unitaires. Les prix sont révisibles suivant les modalités mentionnées à l'article 11 du CCAP. Le marché prend effet à compter du 10 mars 2020 minuit pour une durée initiale de 12 mois. Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois.
Conditions relatives au contrat	
<b>Cautionnement</b>	Budget principal
<b>Financement</b>	Les commandes sont faites au fur et à mesure des besoins par l'émission de bons de commande. Le titulaire en concertation avec le service communal en charge du présent marché devra convenir d'un planning d'exécution pour chaque chantier avant l'émission du bon de commande. Ce planning aura valeur contractuelle.

	<p>La facturation en ligne sera utilisée au moyen de la plateforme Chorus Pro, depuis le lien <a href="https://chorus-pro.gouv.fr">https://chorus-pro.gouv.fr</a>.</p> <p>La facture devra comporter les informations stipulées à l'article 22.2 du CCAP.</p> <p>La date de réception d'une demande de paiement transmise par voie électronique, via le portail Chorus Pro, correspond à la date de notification du message électronique, informant l'acheteur de la mise à disposition de la facture sur le portail de facturation</p>
<b>Forme juridique</b>	<p>Dans le cas où l'opérateur est un groupement momentané d'entreprises, aucune forme particulière n'est imposée.</p> <p>Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire.</p>
<b>Critères d'attribution</b>	<p>Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).</p>
<b>Renseignements</b>	<b><u>Correspondre avec l'Acheteur</u></b>
<b>Documents</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>Règlement de consultation</u></b></li> <li>• <b><u>Dossier de Consultation des Entreprises</u></b></li> </ul>
<b>Offres</b>	<p>Remise des offres le <b>09/01/20 à 12h00</b> au plus tard.</p> <p>Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.</p> <p>Unité monétaire utilisée, l'euro.</p> <p>Validité des offres : <b>120 jours</b> , à compter de la date limite de réception des offres.</p>
<b>Dépôt</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>Déposer un Pli dématérialisé</u></b></li> </ul>

#### Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

RETRAIT DES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION: uniquement sur le site <http://www.marches-publics.info>.

MODIFICATIONS MAJEURES DU DCE : prorogation du délai de réception à minima de 15 jours francs

MODIFICATIONS MAJEURES DU DCE : au plus tard 6 jours avant la DLRO

#### PIÈCES CANDIDATURE

DC1, DC2 ou DUME pour présenter sa candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>)

+ Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (le candidat peut utiliser le formulaire ci-joint) ;

+ Pouvoir de signature de la personne habilitée à engager la société + le cas échéant : Situation de redressement judiciaire + Déclarations appropriées de banques pour les sociétés nouvellement créées

+ Chiffre d'affaire global du candidat + Références des travaux exécutés + Moyens matériels + Moyens humains

#### PRÉSENTATION DES OFFRES

1.L'acte d'engagement (A.E) et ses annexes dont: B.P.U + D.Q.E + Le délai de commencement des travaux +

La durée de la garantie des travaux + Le % de remise minimum sur les prix publics

2.Le catalogue des prix publics des prestations hors BPU proposé par le

candidat (2 exemplaires).

3.Le mémoire technique

#### CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

L'envoi des candidatures et des offres liées à la présente consultation sont effectués uniquement par voie électronique, sur le site

<http://www.marches-publics.info>.

L'acheteur autorise les copies de sauvegarde uniquement sous forme de support physique électronique ou papier

L'acte d'engagement ne sera signé que par le seul attributaire du marché.

L'acte d'engagement n'a pas à être signé au moment du dépôt de l'offre.

L'acte d'engagement électronique des pièces de l'offre par l'attributaire n'est pas exigée mais fortement recommandée.

#### CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Prix (NP) 60 % dont Montant DQE 50% et Taux de remise sur catalogue 10%

Valeur technique 40 % dont

VT1 Organisation mise en oeuvre pour l'exécution du marché et pour assurer la sécurité des chantiers pour la protection des personnes et des biens 20%

VT2 Description de la qualité d'usage des produits, et la limitation de leurs impacts sur l'environnement tout au long de leurs cycles de vie ; Eco label NF- environnement, certification européenne, conditions d'application, de conditionnement, et la gestion des déchets (recyclage)10%

VT3 Le délai de commencement des travaux 5%

VT4 La durée de garantie des travaux de marquage routier effectués 5%

#### NEGOCIATION

Une phase de négociation pourra être engagée avec à minima les 3 premiers candidats les mieux classés. (Si le nombre de candidats le permet).

#### Recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Nîmes

16 avenue Feuchères

CS 88010

30941 Nîmes Cedex 09

Tél : 04 66 27 37 00 - Fax : 04 66 36 27 86

**[greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr)**

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

L'introduction des recours se fait en application du décret 2009-1456 du 27 novembre 2009 relatif aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique et en référence aux articles du code de justice administrative :

Référé pré contractuel : à introduire dès la connaissance de l'attributaire du marché et avant la signature du marché

Référé suspension : à introduire avant la signature du marché

Référé contractuel : au plus tard le 31ème jour suivant la date de publication de l'avis d'attribution

Recours de pleine juridiction (Arrêt Tarn et Garonne) : à introduire 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées (parution de l'avis d'attribution du marché)

Recours en excès de pouvoir : à introduire 2 mois à compter de la date de notification de la décision ou de l'acte attaqué

Envoi le 10/12/19 à la publication